



VMC et syndic copropriété

Par Emmamama88

Bonjour,

Il y a 8 mois, nous avons eu une panne de VMC dans tout l'immeuble. (Fin de construction de l'immeuble et aménagement en décembre 2018). Le syndic est intervenu et le moteur de la VMC a été réparé. Suite à cette intervention, au moins 2 appartements (dont le nôtre) ont eu des problèmes de VMC (énormément de bruit, comme une marche forcée). Mon voisin (propriétaire) a eu droit à une intervention chez lui et réparation.

J'ai demandé à ce que l'entreprise intervienne en même temps dans mon appartement (propriétaire également), sans réponse. J'ai alors demandé un autre rdv, qui n'a jamais eu lieu.

J'ai relancé récemment le syndic qui m'a répondu : Le caisson VMC a été contrôlé et tout fonctionne parfaitement. S'agissant d'un problème privatif, nous vous invitons à contacter une société de multi services.

J'ai alors demandé pourquoi mon voisin avait eu une intervention et pas moi. Sans réponse.

S'agit-il vraiment d'un problème privatif ? Le syndic a t'il fait son travail ?

Merci pour votre réponse.

Par AGeorges

Si le "moteur" de votre VMC d'immeuble fonctionne correctement, il n'y a pas de raison qu'il fasse du bruit chez vous et pas chez les autres. Souvent, les bruits viennent d'ailleurs comme une bouche d'aération encrassée, un tuyau percé ou tordu. Essayez de localiser la source du bruit. Cela aidera.

En général, il y a plusieurs 'prises'. Elles ne sont pas forcément toutes bruyantes. Savez-vous quel type de VMC est utilisé (simple ou double flux ...).

Dans le pire des cas, vous pouvez faire intervenir un diagnostiqueur qui vous dira d'où vient le bruit. Et si l'origine est la copro, vous enverrez la facture au Syndic en lui demandant d'intervenir ...